



# **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 30 juin 2018**

- Etats financiers consolidés semestriels IFRS au 30 juin 2018
  - Rapport de gestion intermédiaire
  - Déclaration des personnes responsables
-

**Etats financiers consolidés  
semestriels IFRS au 30 juin 2018  
(non audités)**

---

Table des matières
--------------------

Table des matières.....	1
Informations générales.....	2
Etat consolidé de la situation financière.....	3
Etat consolidé du résultat global.....	5
Etat consolidé des variations des capitaux propres .....	5
Tableau consolidé des flux de trésorerie .....	7
Annexes aux comptes consolidés semestriels.....	8
1. Déclaration de conformité .....	8
2. Base de la présentation .....	11
3. Saisonnalité des activités.....	13
4. Evénements et transactions significatifs du premier semestre 2018.....	13
5. Changements d'estimations comptables importants .....	13
6. Information sectorielle.....	13
7. Evolution du périmètre de consolidation .....	15
8. Immobilisations corporelles and incorporelles.....	15
9. Emissions, rachats et remboursements d'instruments de dettes ou de capitaux propres.....	15
10. Impôts.....	16
11. Passifs latents et actifs latents .....	16
12. Evénements postérieurs à la date de clôture .....	16
13. Résultat par action.....	17
14. Dividende par action .....	17

## Informations générales

Spadel SA et ses filiales (ci-après dénommés « Spadel ») constituent un groupe européen dont la mission est de produire et commercialiser, dans le respect de l'environnement, des produits de qualité à base d'eau minérale naturelle qui apportent de la valeur ajoutée aux consommateurs.

Spadel SA est une société anonyme dont le siège social est situé Avenue des Communautés 110, 1200 Bruxelles. Elle est inscrite au registre des personnes morales du tribunal de commerce de Bruxelles sous le numéro 0405.844.436 (Numéro de TVA : BE 405.844.436). La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur Belge en date du 2 juillet 2015.

La société est cotée en bourse sur le marché Euronext à Bruxelles (Code ISIN BE 0003798155).

Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en milliers d'euro (KEUR), sauf mention contraire explicite.

Etat consolidé de la situation financière (KEUR )
---

	Annexe	30/06/2018	31/12/2017
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Actifs incorporels	8	123.062	124.548
Immobilisations corporelles	8	110.653	110.618
Créances commerciales et autres créances		127	115
Actifs d'impôts différés		544	539
		<u>234.386</u>	<u>235.820</u>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks (*)		23.351	19.923
Créances commerciales et autres créances (*)		79.726	55.035
Actifs d'impôts courants		761	1.535
Actifs financiers à court terme		17	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie		62.463	80.744
		<u>166.318</u>	<u>157.254</u>
<b>Total actifs ( KEUR )</b>		<u>400.704</u>	<u>393.074</u>

(\*) L'augmentation des stocks et des créances commerciales par rapport au 31/12/2017 est essentiellement influencée par la saisonnalité des ventes.

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2018.

		30/06/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la société</b>			
Capital		5.000	5.000
Ecart de conversion		-482	-569
Réserves consolidées		162.224	157.260
Branche OCI des réserves		1.370	1.307
		<b>168.112</b>	<b>162.998</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		-36	-36
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>168.076</b>	<b>162.962</b>
<b>DETTES</b>			
<b>Dettes non courantes</b>			
Dettes financières à long terme	9	45.500	52.500
Dettes pour avantages au personnel	2	7.621	7.665
Dettes d'impôts différés	2	22.850	23.150
Provisions		140	140
Autres dettes		1.441	5.025
		<b>77.552</b>	<b>88.480</b>
<b>Dettes courantes</b>			
Dettes cautions		45.411	42.134
Dettes financières à court terme	9	14.000	14.000
Dettes pour avantages au personnel		954	954
Dettes commerciales (*)		68.103	62.034
Acomptes reçus		356	600
Dettes sociales		12.162	15.045
Dettes d'impôts courants	2	2.701	2.672
Provisions		4.252	240
Autres dettes		7.137	3.953
		<b>155.076</b>	<b>141.632</b>
<b>Total dettes</b>		<b>232.628</b>	<b>230.112</b>
<b>Total capitaux propres et dettes ( KEUR )</b>		<b>400.704</b>	<b>393.074</b>

(\*) L'augmentation des dettes commerciales par rapport au 31/12/2017 est essentiellement influencée par la saisonnalité des ventes.

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2018.

## Etat consolidé du résultat global (KEUR )

	Annexe	2018 ( 6 mois )	2017 ( 6 mois )
Chiffre d'affaire net	3,6	156.659	147.047
Variation des produits finis et en cours de fabrication		1.443	1.635
Production immobilisée		40	-
Approvisionnements et marchandises		-34.853	-29.170
Services et biens divers		-65.849	-61.392
Frais de personnel		-31.739	-29.516
Amortissements et pertes de valeur (*)		-9.281	-7.888
Autres produits/(charges) opérationnels		1.376	370
<b>Bénéfice/(perte) opérationnel</b>	<b>6</b>	<b>17.796</b>	<b>21.086</b>
Produits financiers		60	239
Charges financières		-655	-1.074
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
<b>Bénéfice/(perte) avant impôts</b>		<b>17.201</b>	<b>20.251</b>
Impôts	10	-4.676	-6.404
<b>Bénéfice/(perte) de La période</b>		<b>12.525</b>	<b>13.847</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Ecart de conversion bruts		87	-96
Impôts		-24	24
Total des éléments susceptibles d'être reclassés en résultat des sociétés mises en équivalence			
<b>Autres éléments du résultat global, net d'impôt</b>		<b>63</b>	<b>-72</b>
<b>Résultat global total de la période</b>		<b>12.588</b>	<b>13.775</b>
<b>Bénéfice/(perte) de la période attribuable aux</b>			
Actionnaires de la société		12.525	13.847
Intérêts minoritaires		-	-
<b>Résultat global total de la période attribuable aux</b>			
Actionnaires de la société		12.588	13.775
Intérêts minoritaires		-	-
<b>Résultat par action : résultat revenant aux</b>			
actionnaires (en EUR par action )	13	3,02	3,34
de base	13	3,02	3,34
dilué			

(\*) Aucune perte de valeur n'a été reconnue au premier semestre 2018.

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2018.

<b>Etat consolidé des variations des capitaux propres (KEUR )</b>
---

	Capital	Ecart de conversion	Réserves de groupe	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1er janvier 2017</b>	<b>5.000</b>	<b>-492</b>	<b>138.732</b>	<b>143.240</b>
Résultat global du 1er semestre 2017				
Bénéfice			13.847	13.847
Autres éléments du résultat global			0	0
Ecart de conversion		-96		-96
Impôt sur écart de conversion			24	24
Dividendes distribués			-6.643	-6.643
Intérêts minoritaires				
<b>Solde au 30 juin 2017</b>	<b>5.000</b>	<b>-588</b>	<b>145.960</b>	<b>150.372</b>
<b>Solde au 1er janvier 2018</b>	<b>5.000</b>	<b>-569</b>	<b>158.531</b>	<b>162.962</b>
Résultat global du 1er semestre 2018				
Bénéfice			12.525	12.525
Autres éléments du résultat global			-24	-24
Ecart de conversion		87		87
Dividendes distribués			-7.474	-7.474
Intérêts minoritaires				
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>5.000</b>	<b>-482</b>	<b>163.558</b>	<b>168.076</b>

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2018.

<b>Tableau consolidé des flux de trésorerie ( KEUR )</b>
--

	Annexe	<u>30.06.2018</u>	<u>30.06.2017</u>
<u>Bénéfice/(perte) de l'année</u>		12.525	13.847
Ajustements pour:			
Impôt	10	4.676	6.404
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles		7.654	6.167
Amortissements sur immobilisations incorporelles		1.627	1.721
(Gains)/pertes sur cessions immobilisations corporelles et incorporelles		-16	-177
Charges non décaissées pour avantage au personnel		712	84
Produits et charges financières		343	740
<u>Trésorerie brute générée par l'activité opérationnelle</u>		<u>27.521</u>	<u>28.786</u>
Variation du besoin de fonds de roulement			
Stocks		-3.428	-2.851
Créances commerciales et autres		-24.703	-22.837
Dettes commerciales, cautions, sociales, avantage personnel, autres et provisions court		9.191	-1.689
<u>Trésorerie générée par l'activité opérationnelle</u>		<u>8.581</u>	<u>1.409</u>
Impôts encaissés / (payés)		-4.177	624
<u>Trésorerie nette générée par l'activité opérationnelle</u>		<u>4.404</u>	<u>2.033</u>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	-7.919	-3.723
Encaissement de cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		292	177
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8	-141	-2
Regroupement d'entreprise			-114.166
Subsides en capital		-118	-82
<u>Trésorerie nette générée/(utilisée) par l'activité d'investissement</u>		<u>-7.886</u>	<u>-117.196</u>
Mouvements sur emprunts	9	-7.000	67.412
Dividende versé aux actionnaires	14	-7.474	-6.642
Intérêts reçus		-19	18
Intérêts payés		-324	-758
<u>Trésorerie nette générée/(utilisée) par l'activité de financement</u>		<u>-14.817</u>	<u>60.030</u>
<u>Variation de trésorerie nette</u>		<u>-18.299</u>	<u>-55.733</u>
<b>Situation nette de trésorerie en début d'année</b>		80.744	116.054
Ecart conversion		18	-4
<b>Situation nette de trésorerie en fin d'année</b>		<u>62.463</u>	<u>60.317</u>

Les annexes 1 à 14 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels IFRS clôturés le 30 juin 2018.

## Annexes aux comptes consolidés semestriels

### 1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires regroupent ceux de Spadel SA et de ses filiales (ensemble ci-après dénommé «Spadel»).

Les états financiers consolidés intermédiaires de Spadel sont établis pour la période de six mois clôturée au 30 juin 2018 conformément aux dispositions de la norme IAS 34 «Information financière intermédiaire» telle que publiée par l'IASB («International Accounting Standards Board») et adoptée par l'Union européenne. Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels IFRS de l'exercice 2017.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à ceux retenus pour l'exercice annuel se clôturant le 31 décembre 2017 conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union européenne. Ces règles d'évaluation sont présentées en annexe 1 «Résumé des principales règles d'évaluation» des états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2017.

Les amendements à la norme suivante sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2018 et ont été adoptés par l'Union européenne:

- ✓ IFRS 9 'Instruments financiers', La norme traite de la classification, de l'évaluation et de la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers ainsi que de la comptabilité de couverture générale.
- ✓ IFRS 15 'Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients'. La norme permettra l'amélioration de l'information financière des produits ainsi que l'amélioration de la comparabilité des ventes rapportées dans les états financiers au niveau international.
- ✓ Amendements à la norme IFRS 15 'Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients – Clarifications', Les amendements clarifient la question de savoir comment identifier une obligation de prestation dans un contrat, la comptabilisation des droits de propriété intellectuelle et le principe de mandataire/agent. Les amendements incluent également un nombre plus important d'exemples illustratifs.
- ✓ Amendements à la norme IFRS 4, 'Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018). Ces amendements proposent deux options pour les entités qui émettent des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 4: approche par superposition ou approche différée. La norme adaptée donnera les options suivantes:
  - Soit la reclassification en autres éléments du résultat global (OCI) de certains produits ou charges comptabilisés en résultat net, issus du risque de volatilité comptable accrue si IFRS 9 est appliquée tôt;
  - Soit une exemption temporaire facultative d'appliquer IFRS 9 jusqu'en 2021 pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats d'assurance dans le champ d'application d'IFRS 4. Si une entité choisit d'utiliser cette exemption temporaire, elle continue à appliquer IAS 39.
- ✓ IFRIC 22 'Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée' actions' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018). Cette interprétation porte sur les transactions en monnaie étrangère, ou des parties de celles-ci, lorsqu'une contrepartie payée d'avance libellée ou fixée dans une monnaie étrangère est prévue. IFRIC 22 clarifie le traitement comptable en cas de paiements ou encaissements anticipés uniques ou multiples, avec l'objectif de réduire la diversité des pratiques comptables en la matière.

- ✓ Améliorations annuelles des IFRS 2014-2016, apportant des modifications à trois normes, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2018 pour les modifications d'IFRS 1 et IAS 28, et 1er janvier 2017 pour les modifications d'IFRS 12. Les améliorations qui seront d'application à partir du 1er janvier 2017 concernent IFRS 12 'Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités' concernant la clarification du champ d'application de la norme (modifications à appliquer de façon rétrospective).
- ✓ Amendements à la norme IFRS 2, 'Paiement fondé sur des actions' (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018). Les amendements clarifient les règles de comptabilisation concernant un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie, ainsi qu'une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres. De plus, si l'employeur règle une obligation fiscale liée à un paiement fondé sur des actions par une sortie de trésorerie ou d'actifs, la transaction est classée comme étant réglée en intégralité par des instruments de capitaux propres, si en l'absence de la retenue fiscale, le paiement aurait été classé comme tel.
- ✓ Amendements à la norme IAS 40, 'Immeubles de placement'. Ces amendements clarifient que le transfert d'un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des « immeubles de placement » ne peut se faire que si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Il y a un changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme. Ce changement doit être soutenu par des preuves.

Normes et amendements aux normes déjà publiés, non encore entrés en vigueur en date du 30 juin 2018

Les normes et amendements aux normes suivants ont été publiés et adoptés par l'Union européenne, mais ne sont pas encore obligatoires pour l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2018:

- ✓ IFRS 16 'Contrats de location' (date d'entrée en vigueur : 1er Janvier 2019). Cette norme remplace la guidance actuellement fournie par l'IAS 17 et introduit des changements conséquents dans la comptabilisation des preneurs à bail. IFRS 16 impose au preneur à bail de reconnaître un passif de location qui est le reflet des paiements locatifs futurs et du "droit d'utiliser l'actif" pour la quasi-totalité des contrats de location-financement. Pour les bailleurs, la comptabilisation reste globalement inchangée.
- ✓ Amendements à la norme IFRS 9, « Fonctionnalités de prépaiement avec compensation négative » (date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2019). Un amendement qui permet de mesurer certains actifs financiers remboursables avec une compensation dite négative au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au lieu de la juste valeur par le biais du compte de résultat, car ils échoueraient autrement le test « SPPI ». Cet amendement apporte également une précision sur la façon de comptabiliser la modification d'un passif financier.

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2018 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne:

- ✓ IFRS 17, 'Contrats d'assurance'(date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2021). Cette norme remplace IFRS 4, qui rend pour l'instant possible une multitude de possibilités de traitements comptables pour les contrats d'assurance. IFRS 17 changera fondamentalement la comptabilisation pour toutes les entités qui souscrivent à des contrats d'assurance et à des contrats d'investissement avec des possibilités discrétionnaires de participation.
- ✓ IFRIC 23 'Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2019. L'interprétation s'applique à la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des valeurs fiscales, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt inutilisés et des taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser selon IAS 12.

- ✓ Amendements à la norme IAS 28 « Participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » (date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2019). Clarification afin de préciser qu'une entité doit appliquer IFRS 9, y compris ses dispositions sur la dépréciation, aux intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise qui, en fait, constituent une partie de sa participation nette dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée. Plus précisément, si l'évaluation et la dépréciation de tels intérêts doivent être effectuées en utilisant IFRS 9, IAS 28 ou une combinaison des deux normes.
- ✓ Modifications de la norme IAS 19 « Changement de plan, réductions et liquidation » (d'application à partir de janvier 2019). Les modifications imposent à l'entreprise d'utiliser des hypothèses mises à jour pour déterminer le coût des services prestés et l'intérêt net pour la période restante après le changement de plan, la réduction ou la liquidation. De plus, l'entreprise devra reconnaître en compte de résultats comme partie du coût des services passés ou comme un gain ou perte sur liquidation, toute réduction de surplus, même si ce surplus n'était pas reconnu précédemment à cause du plafond qui limite l'actif net bilantaire. Les modifications affecteront toute entité qui change les conditions d'affiliation d'un plan à prestations définies qui engendre un coût des services passés ou un gain/perte sur liquidation.
- ✓ Modifications des Références au Cadre Conceptuel des normes IFRS (d'application à partir du 1 Janvier 2020). Le Cadre Conceptuel révisé inclut un nouveau chapitre sur les principes d'évaluation: guidance sur le reporting de la performance financière, définitions améliorées et guidance – en particulier la définition d'une dette; clarifications de domaines importants, comme les rôles de gestion responsable (« stewardship »), prudence et la mesure de l'incertitude dans le reporting financier.
- ✓ Améliorations annuelles des IFRS 2015-2017 : applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2019, apportant des modifications aux normes suivantes :
  - IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IFRS 11 « Partenariats », les modifications en lien avec IFRS 3 clarifient que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise qui est une entreprise commune, elle devrait réévaluer les participations détenues précédemment dans cette entreprise. Les modifications en lien avec IFRS 11 précisent que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise qui est un partenariat, l'entité ne devrait pas réévaluer les participations précédemment détenues dans cette entreprise.
  - IAS 12 « Impôts sur les bénéfices », les améliorations visent à clarifier que toutes les conséquences fiscales en lien avec les dividendes (c.-à-d. la distribution des bénéfices) devraient être comptabilisées en résultat, quelle que soit la nature de l'impôt.
  - IAS 23 « Coûts d'emprunt, les modifications précisent que si des emprunts spécifiques demeurent impayés alors que l'actif en lien est prêt à être utilisé ou à être vendu, cet emprunt devrait être inclus dans le fonds qu'une entité emprunte généralement afin de calculer le taux de capitalisation des emprunts généraux.

Les normes et amendements aux normes qui ne sont pas d'application obligatoire en 2018 n'ont pas été appliqués par anticipation par Spadel. L'analyse de l'impact potentiel de ces normes et amendements aux normes sur les états financiers consolidés de Spadel est actuellement en cours.

La nouvelle norme IFRS 14 'Comptes de report réglementaire', la nouvelle norme IFRS 17 'Contrats d'assurance', les amendements aux normes IAS 16 et IAS 41 relatifs aux plantes productrices, les amendements aux normes IFRS 10 et IAS 28 relatifs à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise, les amendements à la norme IAS 40 'Immeubles de placement', ainsi que les amendements à la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance 'Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4' ne sont pas applicables à Spadel.

## 2. Base de la présentation

### 2.1. Date de clôture et présentation des états financiers

Les états financiers consolidés intermédiaires de Spadel, établis pour la période de six mois se clôturant le 30 juin 2018, ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. Les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent donc pas toutes les notes et informations requises par les IFRS pour les états financiers annuels; ils doivent donc être lus conjointement avec les états financiers annuels de l'exercice 2017, sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après. Les états financiers consolidés intermédiaires comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé du résultat global, un état consolidé des variations des capitaux propres, un tableau consolidé des flux de trésorerie ainsi qu'une sélection de notes explicatives.

Le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés semestriels IFRS en date du 4 septembre 2018.

Les états financiers consolidés intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un contrôle ni d'un examen limité par le commissaire.

### 2.2. Particularités de la comptabilisation et évaluation dans les états financiers intermédiaires

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Alors que les évaluations effectuées tant dans les rapports annuels que dans les rapports intermédiaires reposent souvent sur des estimations raisonnables, la préparation des états financiers consolidés intermédiaires impose de recourir davantage à des méthodes d'estimation que celle des états financiers annuels.

Les estimations et hypothèses retenues pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires au 30 juin 2018 sont identiques à celles retenues pour la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2017, à l'exception de celles relatives aux domaines ci-après.

#### *Avantages du personnel*

Le montant de la dette pour avantages au personnel au 30 juin 2018 a été calculé en projetant sur un semestre l'engagement au 31 décembre 2017, compte-tenu des prestations versées et des mouvements sur les actifs de couverture, au cours du premier semestre 2018. Aucune des hypothèses actuarielles entrant dans le calcul de l'engagement, en particulier les taux d'actualisation, d'inflation et d'augmentation des salaires, n'a été modifiée sur la période.

#### *Revenus*

IFRS 15 'Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. La norme permettra l'amélioration de l'information financière des produits ainsi que l'amélioration de la comparabilité des ventes rapportées dans les états financiers au niveau international. L'impact de la nouvelle norme pour le groupe n'est pas significatif.

La société a décidé d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée. Sur la base des contrats existants au 1.1.2018, il n'y a pas d'impact significatif à considérer sur le bilan d'ouverture. Par ailleurs, si la société avait continué à appliquer la norme IAS 18 dans les comptes consolidés intermédiaires au 30.06.2018, il n'y aurait pas eu d'ajustement significatif à considérer.

Selon l'estimation actuelle de la réduction de prix annuelle sur le volume, dont le pourcentage est appliqué aux ventes, il n'y aura pas d'extourne significative du chiffre d'affaires à la fin de l'année.

*Instruments financiers*

IFRS 9 'Instruments financiers', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. La norme traite de la classification, de l'évaluation et de la dé-comptabilisation d'actifs et passifs financiers ainsi que de la comptabilité de couverture générale.

Les réductions de valeurs sur créances commerciales sont déterminées en appliquant le modèle des pertes de crédit attendues. Pour le groupe cela ne constitue pas un changement significatif.

*Impôt sur le résultat*

Dans le cadre des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt est calculée individuellement pour chaque entité fiscale en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

*Les coûts et les produits survenant de façon irrégulière*

Les coûts et les produits des activités se répartissant de façon inégale sur la période annuelle sont anticipés ou différés à la date de clôture intermédiaire si, et seulement si, il est approprié d'anticiper ou de différer ce type de coûts à la fin de la période annuelle.

### 3. Saisonnalité des activités

Les activités de Spadel sont, par nature, soumises à un facteur de saisonnalité important. Les variations climatiques influencent fortement le résultat opérationnel. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2018 ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2018.

A ce titre, les chiffres d'affaires du 1er semestre 2018 et du 1er semestre 2017, ainsi que ceux de la période de 12 mois prenant fin à la date de 30 juin 2018 et ceux de l'exercice 2017 sont rappelés ci-dessous :

En KEUR	30 juin 2018 (6 mois)	30 juin 2017 (6 mois)	30 juin 2018 (12 mois)	31 décembre 2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires	156.659	147.047	298.580	288.968

### 4. Evénements et transactions significatifs du premier semestre 2018

Il n'est à noter aucun élément inhabituel qui affecte de manière significative les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie du Groupe.

### 5. Changements d'estimations comptables importants

Les résultats du premier semestre 2018 et du premier semestre 2017 ne sont pas affectés de manière significative par des changements dans les estimations des montants figurant à l'état consolidé de la situation financière respectivement à la fin des exercices 2017 et 2016.

### 6. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », l'information par segment opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les informations données par segment opérationnel se basent sur les informations internes utilisées par la direction du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation de la performance des segments. L'allocation des ressources et l'évaluation de la performance s'effectuent au niveau des différents marchés; principalement le marché Belux et les Pays-Bas. Le segment « autres » comprend d'autres marchés tels que le Royaume Uni et la France qui ne remplissent pas les critères quantitatifs de présentation distincte.

Chaque marché possède un manager du segment responsable de l'exécution des décisions sur l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance. Les données par segment suivent les mêmes règles d'évaluations que celles utilisées pour les états financiers consolidés résumés et décrites dans les notes aux états financiers.

Les résultats des segments pour les premiers semestres clôturés les 30 juin 2018 et 2017 sont respectivement détaillés ci-après :

<b>Premier semestre 2018</b>	Belux	Pays-Bas	Bulgarie	Autres	Elimination inter- secteurs	Total
En KEUR						
Ventes externes	69.516	41.253	24.389	21.501		156.659
Ventes inter-secteurs	37.127			41	-37.168	0
<b>Total des ventes</b>	<b>106.643</b>	<b>41.253</b>	<b>24.389</b>	<b>21.542</b>	<b>-37.168</b>	<b>156.659</b>
Point in time	106.643	41.253	24.389	21.542	-37.168	156.659
Over time	-	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	9.183	4.060	5.269	3.178		21.690
Eléments non affectés						-3.894
<b>Résultat d'exploitation</b>						<b>17.796</b>

La mesure de la performance de chaque segment utilisée par la direction du Groupe est le résultat par segment. Le résultat par segment comprend tous les produits et charges qui lui sont directement attribuables ainsi que les produits et charges qui peuvent raisonnablement lui être alloués.

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés à des conditions habituelles de marché, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Un nombre limité de nos clients grands distributeurs représentent une part significative de nos revenus. La totalité des ventes aux clients qui représentent individuellement plus de 10 % des revenus des secteurs en 2018, est ventilée par segment comme suit :

**Premier semestre 2018**

Secteur	Nombre de clients	Ventes ( KEUR )
Belux	3	39.395
Pays-Bas	3	29.979
Autres	2	5.138
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>74.512</b>

<b>Premier semestre 2017</b>	Belux	Pays-Bas	Bulgarie	Autres	Elimination inter- secteurs	Total
En KEUR						
Ventes externes	70.522	42.161	12.923	21.441		147.047
Ventes inter-secteurs	24.244				-24.244	0
<b>Total des ventes</b>	<b>94.766</b>	<b>42.161</b>	<b>12.923</b>	<b>21.441</b>	<b>-24.244</b>	<b>147.047</b>
Résultat sectoriel	10.831	5.432	3.456	3.357		23.076
Eléments non affectés						-1.990
<b>Résultat d'exploitation</b>						<b>21.086</b>

Un nombre limité de nos clients grands distributeurs représentent une part significative de nos revenus. La totalité des ventes aux clients qui représentent individuellement plus de 10 % des revenus des secteurs en 2017, est ventilée par segment comme suit :

**Premier semestre 2017**

Secteur	Nombre de clients	Ventes ( KEUR )
Belux	3	39.475
Pays-Bas	2	18.521
Autres	2	5.342
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>63.338</b>

**7. Acquisitions et cessions de filiales**

Néant.

**8. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les investissements du premier semestre s'élèvent à 8.060 KEUR. Ils concernent principalement une amélioration d'une ligne de production, des achats de bouteilles et de casiers à Spa.

**9. Emissions, rachats et remboursements d'instruments de dettes ou de capitaux propres**

Le Groupe a procédé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018 aux remboursements prévu conformément au plan de remboursement de l'emprunt contracté en 2017 pour l'achat de Devin AD, soit 7.000 KEUR.

**10. Impôts (KEUR )**

	2018 (6 mois)	2017 (6 mois)
Impôts courants	5.002	6.385
Régularisation d'impôts		
Impôts différés	-326	19
Charge fiscale totale	<u>4.676</u>	<u>6.404</u>

Dans le cadre des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée pour chaque entité fiscale en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

**11. Passifs latents et actifs latents**

Il n'y a pas eu de modification significative dans l'estimation des passifs latents et des actifs latents au cours du semestre écoulé.

**12. Evénements postérieurs à la date de clôture**

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la date de clôture de l'état de la situation financière au 30 juin 2018.

**13. Résultat par action****13.1. Résultat de base**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de Spadel par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours du premier semestre.

	2018 (6 mois)	2017 (6 mois)
Bénéfice revenant aux actionnaires ( KEUR )	12.588	13.847
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	4.150	4.150
Résultat de base par action ( EUR par action )	3,02	3,34

**13.2. Résultat dilué**

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif, et en ajustant si nécessaire aussi le numérateur. Spadel n'a pas émis de titre ayant un effet potentiellement dilutif. Par conséquent, le résultat dilué par action correspond au résultat de base par action.

**14. Dividende par action**

Les dividendes versés pendant les premiers semestres de 2018 et 2017 se sont élevés respectivement à 7.471 KEUR (1,80 EUR brut ou 1,26 EUR net par action) et à 6.642 KEUR (1,60 EUR brut ou 1,12 EUR net par action).

# **Rapport de gestion intermédiaire**

## sur l'exercice à fin juin 2018 – Groupe Spadel

### 1. RESULTATS CONSOLIDES

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net consolidé, hors accises et écotaxes, s'élève à 156,7 millions d'euros sur l'ensemble du premier semestre, en progression de 6,5% par rapport à l'année passée.

Cette croissance est principalement due à l'intégration de la filiale bulgare Devin AD sur l'ensemble des 6 premiers mois de l'année alors que ceux-ci n'avaient été consolidés qu'à partir du mois d'avril en 2017. A périmètre constant, la croissance du chiffre d'affaires est de 1,2%.

#### Résultat d'exploitation

Le résultat opérationnel (EBIT) s'établit à 17,8 millions d'euros, en repli de 15,6% par rapport à 2017 (21,1 millions d'euros).

L'impact de l'intégration des résultats de la filiale bulgare Devin AD sur l'ensemble du premier semestre, contre trois mois en 2017, s'élève à 1,6 millions d'euros. Sur base comparable, en excluant les résultats de Devin, la décroissance du résultat opérationnel à fin juin est de 26,5%.

Les résultats de cette première moitié de l'année sont également impactés défavorablement par une augmentation des dépenses promotionnelles, la pression sur nos prix de vente, ainsi que l'évolution défavorable du prix de certaines matières premières.

Ce repli résulte également en partie de produits divers non récurrents de plus de 1 million d'euros qui avaient influencé favorablement le résultat de 2017, tels que la cession d'actifs non productifs et la récupération de montants relatifs à des années antérieures.

Le cash-flow opérationnel (EBITDA) à fin juin 2018 s'établit à 27,1 millions d'euros, contre 29,0 millions d'euros en 2017 (-6,5%).

## sur l'exercice à fin juin 2018 – Groupe Spadel

### Résultat financier

Les produits financiers s'élevaient à 0,1 million d'euros en légère baisse par rapport à l'année précédente (0,2 million d'euros).

Les charges financières s'établissent à 0,7 million d'euros en baisse par rapport à l'année passée (1,1 millions d'euros en 2017) qui avait été impactée par des charges financières non récurrentes liées à l'acquisition de la société Devin AD.

### Impôts

La charge d'impôt du premier semestre s'élève à 4,7 millions d'euros, contre 6,4 millions d'euros fin juin 2017, suite à la baisse du résultat avant impôts et aux effets de la réforme de l'impôt des sociétés en Belgique.

### Résultat net

Le bénéfice net au terme du premier semestre est de 12,5 millions d'euros, en baisse de 9,5% par rapport à 2017.

## 2. STRUCTURE BILANTAIRE CONSOLIDÉE

Au 30 juin 2018, les capitaux propres, valorisés selon les normes IFRS, s'établissent à 168,1 millions d'euros, contre 163,0 millions d'euros à fin 2017. Les capitaux propres couvrent 71,7% des actifs non courants.

Le ratio de solvabilité, correspondant au montant des capitaux propres rapportés au total du passif, s'élève quant à lui à 41,9%.

Les actifs courants à fin juin, et plus particulièrement les stocks et les créances commerciales, ainsi que les dettes commerciales sont en hausse par rapport à fin 2017. Ces évolutions reflètent les fluctuations saisonnières de l'activité et les ventes plus importantes durant les mois d'été.

Les activités opérationnelles ont généré une trésorerie brute avant impôt de 27,5 millions d'euros, contre 28,8 millions d'euros au cours du premier semestre 2017.

La situation de trésorerie du groupe au 30 juin 2018 s'élève à 62,5 millions d'euros.

## sur l'exercice à fin juin 2018 – Groupe Spadel

### 3. INVESTISSEMENTS

Les investissements du premier semestre s'élèvent à 8,1 millions d'euros. Ils concernent principalement la finalisation de l'installation d'une nouvelle ligne de production à Spa pour l'embouteillage des formats PET inférieurs à 1Lt ; l'achat de bouteilles en verre et de casiers pour Spa, Bru et Carola; un nouvelle inspectrice pour la ligne verre à Bru.

### 4. PERSPECTIVES

Le résultat opérationnel de 2018 sera indéniablement soutenu par les conditions climatiques exceptionnellement favorables du mois de juillet et de début août.

Dans ce contexte, le groupe projette un résultat opérationnel pour l'ensemble de l'exercice 2018 supérieur à celui enregistré en 2017.

Le groupe reste confiant quant à l'évolution positive du marché de l'eau minérale embouteillée au cours des prochains mois. Cette conviction est renforcée par la tendance des consommateurs à s'orienter vers des boissons plus saines, naturelles et faibles en calorie.

L'environnement commercial est toutefois de plus en plus compétitif, marqué par une forte pression promotionnelle et par une guerre des prix dans le secteur de la grande distribution mettant les prix de vente sous pression.

Le groupe reste également vigilant à l'évolution des prix des matières premières. Face à ces évolutions, Spadel poursuit et intensifie ses efforts pour maîtriser sa structure de coûts et assurer sa rentabilité.

Spadel ambitionne un développement pérenne articulé autour de ses marques régionales fortes, soutenue par l'innovation et les investissements dans celles-ci et ses outils de production, tout en réduisant son empreinte carbone.

## sur l'exercice à fin juin 2018 – Groupe Spadel

### 5. AUDIT DES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS

Le jeu d'états financiers résumés élaboré conformément à la norme comptable internationale IAS 34 n'a pas été contrôlé par le commissaire.

### 6. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'Administration supervise la mise en œuvre du cadre référentiel du contrôle interne et la gestion des risques.

Le Comité d'Audit est chargé, e.a. des missions suivantes:

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- suivi de l'audit interne et de son efficacité;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels de Spadel S.A. et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire chargé du contrôle des comptes consolidés;

En outre la société a engagé un Auditeur Interne avec pour mission l'analyse et l'évaluation, de manière indépendante, de l'existence et du fonctionnement du système de contrôle interne, ainsi que la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de celui-ci. L'Auditeur Interne rapporte hiérarchiquement au Directeur Financier et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit. Il assiste aux réunions du Comité d'Audit dont il rédige le rapport.

Le Comité d'Audit revoit annuellement le plan d'audit interne. Cette révision s'effectue sur base d'une cartographie des risques approuvée par le Comité. L'Auditeur Interne fait également régulièrement au Comité d'Audit un rapport sur les risques et litiges pouvant impacter le résultat. Le Comité d'Audit fait, après chaque réunion, un rapport au Conseil d'Administration. Une copie du rapport est remise aux Administrateurs sous forme synthétique.

Concernant le processus d'élaboration de l'information financière, Spadel a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer :

- que les informations financières, établies en conformité avec les normes comptables belges au niveau de Spadel S.A. et les International Financial Reporting Standards (IFRS) au niveau consolidé soient publiées dans les délais légaux et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et consolidés ainsi que des filiales de la Société comprises dans la consolidation;
- que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires et la situation de la Société et des filiales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

## sur l'exercice à fin juin 2018 – Groupe Spadel

Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de fournitures et services se réalisent dans le cadre des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration et sous le contrôle du Management Exécutif. Un système de contrôle des factures relatives à ces opérations est en place.

Des indicateurs de performance ont été fixés pour les différentes opérations industrielles et commerciales. Les performances des marchés et des opérations font l'objet d'un reporting trimestriel au niveau du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

La cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit identifie les risques significatifs. La Direction Générale a mis en place un Comité de Gestion des Risques chargé:

- de s'assurer que les risques majeurs (key risks) soient identifiés, que la gestion de ces risques soit attribuée à un manager propriétaire du risque et qu'ils fassent l'objet de mesures de mitigation adéquates
- de créer un « risk awareness » dans toutes les activités du Groupe et dans la définition de la stratégie

Le Comité de gestion des risques a communiqué à chaque manager les risques dont il est responsable.

Les principaux risques et incertitudes pesant sur les activités de l'entreprise sont décrits dans le présent rapport de gestion.

## **7. ELÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OPA**

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition, définis à l'article 34 de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé (MB 3 décembre 2007).

## **8. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS ENTRE SOCIÉTÉS** (art. 524 C.Soc.)

Il n'y a pas eu au cours du premier semestre 2018 d'opération relevant de l'article 524 du Code des Sociétés.

## sur l'exercice à fin juin 2018 – Groupe Spadel

### 9. INDICATIONS RELATIVES AU RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Il n'y a pas eu au cours du premier semestre 2018 d'opération de rachat d'actions propres relevant de l'article 624 du Code des Sociétés.

### 10. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le Conseil n'a pas connaissance d'événements survenus après la clôture de l'exercice qui pourraient avoir une influence significative sur les comptes annuels.

### 11. FACTEURS DE RISQUES

De par ses activités, le groupe Spadel est exposé à différents facteurs de risques :

- Risque de change : La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone Euro. Seules les activités de la succursale Spadel UK sont conclues en GBP; ces activités contribuent à concurrence de moins de 5% du chiffre d'affaires du Groupe. Il existe par ailleurs très peu d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif.
- Risque de taux d'intérêt : Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt. De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- Risque de prix : Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et d'ingrédients pour les limonades, ainsi que le prix de l'énergie, avec ses effets sur les coûts de fabrication et les coûts de transport.
- Risque de crédit : Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des institutions financières, ainsi que des créances clients. S'agissant des dépôts auprès d'institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées. Le Groupe investit également à très court terme dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels. Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants.

## sur l'exercice à fin juin 2018 – Groupe Spadel

Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements. La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.

- Risque de liquidité : Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.
- Risques liés aux litiges : Le groupe évalue de manière régulière son exposition aux plaintes et litiges survenant dans le cours normal de ses activités et comptabilise les provisions adéquates.
- Risques liés à la marche des affaires : les principaux risques et incertitudes pesant sur la marche des affaires de l'entreprise sont :
  - le questionnement sur l'impact environnemental de nos produits
  - la défection ou la contamination d'un produit commercialisé par Groupe
  - la disponibilité et la volatilité des prix des matières et de l'énergie
  - la concentration sans cesse croissante dans le secteur de la distribution
  - la montée des marques de distributeurs (MDD) et des premiers prix
  - l'évolution des taxes sur les différents types d'emballage

## 12. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel définit ses règles de gouvernance.

La Charte a été arrêtée originalement par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mars 2006. Elle a été revue à plusieurs reprises pour refléter les modifications ou adaptations intervenues depuis.

La Charte peut être consultée sur le site corporate du Groupe Spadel à l'adresse [www.spadel.com](http://www.spadel.com). Cette Charte s'inspire des prescrits du Code belge sur la Gouvernance d'Entreprise (Code 2009, publié sur le site [www.corporategovernancecommittee.be](http://www.corporategovernancecommittee.be)) que la Société a adopté comme son code de référence. Ceci en tenant compte de la taille et des caractéristiques du Groupe Spadel.

La Société publie également dans le rapport de gestion de Spadel S.A. une déclaration de gouvernement d'entreprise conformément à l'article 96, § 2 et 3 du Code des Sociétés.

\* \* \*

Le 4 septembre 2018

Le Conseil d'Administration

# **Déclaration des personnes responsables**

---

## **DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES**

Les soussignés, Marc du BOIS, Administrateur délégué du Groupe Spadel et Didier DE SORGHER, Directeur Financier du Groupe Spadel, déclarent qu'à leur connaissance:

- a) les comptes consolidés condensés intermédiaires pour le premier semestre de l'exercice 2018, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (« IFRS »), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière consolidée, et des résultats consolidés de la société Spadel S.A. et de ses filiales comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport intermédiaire donne une image fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées survenus au cours du premier semestre de l'exercice 2018, et de leur incidence sur les comptes consolidés intermédiaires, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe Spadel est confronté.

Bruxelles, le 4 septembre 2018

Didier DE SORGHER  
Directeur Financier

Marc du BOIS  
Administrateur délégué